

Chapitre 6

PROTECTION DES INTÉRÊTS PRIVÉS

Services consulaires

Les Canadiens font près de 40 millions de voyages à l'étranger chaque année, la grande majorité d'entre eux à destination des États-Unis. En 1984, il y a eu quelque 1,7 million de départs vers des pays autres que les États-Unis. Les voyageurs canadiens se trouvent à l'occasion dans des situations difficiles et s'adressent à l'une des 127 missions canadiennes réparties dans le monde entier pour obtenir de l'aide. Ils sont encouragés tout d'abord à résoudre eux-mêmes leurs problèmes mais, s'ils ne peuvent le faire, le ministère les aide dans la mesure de ses possibilités par le biais de son programme de services consulaires. En 1984, les missions canadiennes à l'étranger ont rendu plus de 450 000 services distincts à des citoyens canadiens et notamment : délivrer des passeports; offrir des services de citoyenneté; faciliter les transferts de fonds et/ou le retour au Canada des Canadiens sans ressources ou atteints d'invalidité; s'assurer que les Canadiens détenus ou emprisonnés sont traités équitablement selon les lois du pays d'accueil; aider les détenus à communiquer avec leurs familles et leurs amis au Canada et, dans certains cas, faciliter leur transfert à destination de prisons canadiennes; fournir des renseignements et des conseils aux Canadiens qui font face à une situation critique, par exemple, en cas de maladie, de décès, de litige concernant la garde d'un enfant ou de biens perdus ou volés. Le ministère a maintenu les plans d'urgence pour faire face aux grandes catastrophes nationales, aux troubles civils et à la guerre.

La demande de services consulaires a constamment augmenté ces dernières années, principalement parce que les Canadiens sont de plus en plus nombreux à voyager, à travailler et à résider en permanence à l'étranger. En 1984, le ministère a mis en œuvre un certain nombre d'initiatives afin de mieux répondre à leurs besoins. Un nouveau système informatisé de rapports statistiques sur les services consulaires a été mis en œuvre dans les postes à l'étranger afin de gérer plus efficacement le programme consulaire. On a poursuivi le réexamen du *Manuel des instructions consulaires* afin de s'assurer qu'il reflète les ajustements apportés aux lignes de conduite consulaires et réponde adéquatement à l'évolution des besoins, des objectifs prioritaires et des lois et des règlements qui influent sur les services consulaires. De nouvelles techniques de formation ont été mises en œuvre afin de sensibiliser le personnel du ministère, tant au Canada qu'à l'étranger, aux derniers développements de la politique consulaire et pour lui donner toute la formation voulue pour exécuter ses fonctions consulaires.

Plus de 900 Canadiens étaient détenus ou purgeaient une peine dans des prisons étrangères en 1984. Vingt-quatre Canadiens incarcérés dans des prisons aux États-Unis, au Mexique et au Pérou ont été rapatriés au Canada aux termes d'accords sur le transfèrement des délinquants, qui permettent aux Canadiens emprisonnés à l'étranger d'achever de purger leur peine au Canada, près de leurs familles et de leurs

amis. En 1984, un traité sur le transfèrement a été ratifié par la France et le Canada, qui continue de négocier ce type d'accords avec d'autres pays.

Le ministère a poursuivi son programme de sensibilisation du grand public visant à faire connaître aux Canadiens les difficultés qu'ils peuvent rencontrer en voyageant à l'étranger et à les renseigner sur les services offerts par les missions canadiennes.

Pendant l'année, le ministère a révisé ses plans d'assistance aux Canadiens qui se trouvent dans des situations critiques dans les régions où surviennent des troubles civils ou politiques. Les nouveaux plans tiennent compte de l'évolution de la situation et de tout autre facteur qui pourrait empêcher le ministère de réagir efficacement en cas d'urgence. Les plans prévoient l'évacuation des Canadiens des zones de danger dans les situations les plus critiques.

Dans certaines régions où le Canada n'a pas de représentant diplomatique ou consulaire attitré, les consuls honoraires ont pour fonction de dispenser sur place des services consulaires aux Canadiens qui sont de passage ou qui vivent en permanence à l'étranger. Ils contribuent également à la mise en œuvre d'autres programmes du ministère dans les domaines de l'expansion du commerce, des affaires publiques ou des relations générales. Pendant l'année, des consuls honoraires ont été choisis pour Djedda (Arabie saoudite), Séville (Espagne), Guayaquil (Équateur) et Istanbul (Turquie).

Le ministère a continué de consulter les parties intéressées au Canada sur les questions relatives à la négociation des conventions consulaires bilatérales avec d'autres pays, notamment ceux où des Canadiens ont connu des difficultés, ou lorsqu'il estime qu'un accord lui rendrait plus facile la tâche de protéger et d'aider les Canadiens.

Services des passeports

En 1984-1985, un nombre record de passeports canadiens, de certificats d'identité et de titres de voyage établis en vertu de la Convention des Nations Unies sur les réfugiés ont été délivrés au Canada et à l'étranger, soit 947 000. Cela représente une augmentation de 11 pour cent par rapport à 1983-1984 et une augmentation de 48 pour cent du nombre de passeports depuis 1980-1981. Les cours du change favorables et des tarifs de voyage raisonnables demeuraient des facteurs importants encourageant les voyages à l'étranger.

Les bureaux régionaux des passeports situés dans différentes villes canadiennes ont assuré les services à 76 pour cent des requérants au Canada, confirmant ainsi que ceux-ci sont de mieux en mieux informés de la rapidité des services qu'ils peuvent y obtenir sans avoir à s'éloigner de chez eux. En outre, le Bureau des passeports a reçu 973 000 appels téléphoniques, dont 107 000 par la ligne sans frais d'interurbain installée l'année précédente.

Les missions diplomatiques et consulaires canadiennes à l'étranger ont également constaté une augmentation importante des demandes de passeport, elles ont délivré environ